

sous réserve de validation des modifications

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1
Mention :	FINANCE					
Parcours :	FINANCE D'ENTREPRISE ET DES MARCHES & CHARGE D'AFFAIRES EN BANQUE					
Volume horaire étudiant :	377 h	40 h	h	h	h	417 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Kamel LAARADH Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.11 kamel.laaradh@u-bourgogne.fr	Aurore DE OLIVEIRA Bureau 128 PEG 03.80.39.54.21 finance-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IAE DIJON	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Master « Finance » a pour objectif de conduire au niveau de compétence et d'expertise aujourd'hui requis des diplômés, et d'offrir un très fort potentiel d'évolution dans les métiers de la Finance.

Compte tenu de la taille « humaine » de chaque promotion du Master « Finance », la pédagogie développée par l'équipe d'enseignants chercheurs est dynamique et interactive. Elle repose notamment sur la conduite d'études de cas, de simulations et de projets, ainsi que sur la réalisation d'études et de dossiers impliquant ou ayant impliqué des sociétés et institutions financières (fusions et acquisitions, introduction en bourse, gestion des risques...). Les étudiants peuvent aussi participer aux entrepreneuriales.

Le fonctionnement du Master « Finance » s'appuie aussi sur un tissu d'organisations financières partenaires qui accueillent les étudiants en stage, lors de leurs projets en leur confiant des missions opérationnelles ou stratégiques. Enfin, des conférences dispensées par des praticiens complètent le dispositif de formation.

L'Anglais des affaires est enseigné tout au long du Master et les étudiants sont préparés au TOEIC avec une session par an intégrée dans le Master. Les enseignements sont assurés en partie en laboratoire de langues.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le M1 ne débouche pas à un diplôme, il s'inscrit dans le Master « Finance » qui se prépare en deux ans. Toutefois, à l'issue de M1, les étudiants peuvent postuler pour poursuivre le M2 du même Master ou d'autres M2 parmi les Master de l'IAE, de l'UB ou encore d'autres universités françaises. Les étudiants validant le M1 peuvent aussi partir à l'étranger pour réaliser une année de césure dans l'une des universités partenaires en Europe, en Asie ou encore en Amérique.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences visées sont de trois ordres :

- compétences analytiques : capacité à analyser un problème financier en le reliant à des modèles théoriques afin d'alimenter la prise de décision ;
- compétences opérationnelles : capacité à mobiliser et à appliquer les connaissances acquises, à mettre en place les plans d'actions et à mobiliser des moyens, à motiver des équipes ;
- compétences techniques, par la connaissance des méthodes et des outils de décision utilisés en finance.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Compétences générales en Gestion qui assurent à l'étudiant un niveau de connaissances indispensables à l'exercice de fonctions d'encadrement dans les organisations. Début de spécialisation dans les domaines de la Finance en entreprise et en banque.

Modalités d'accès à l'année de formation :

1. Pour la première année en formation initiale :

■ **Sur sélection (examen de dossier et entretien individuel) :**

L'accès à la première année du Master Finance (M1) est fonction de la capacité d'accueil (30 20 étudiants). Au sein de l'Université de Bourgogne, ce parcours est ouvert aux diplômés de la Licence de Sciences de Gestion, option Finance, avec des résultats suffisants dans les UE de spécialisation dans les domaines de la Finance.

En fonction des places disponibles, la première année du Master Finance est ouverte aussi aux étudiants titulaires d'autres Licences de Sciences de Gestion et d'autres Licences (120 crédits ECTS validés) d'une discipline compatible (Licences AES, droit, économie, Licences professionnelles entrant dans le champ de la gestion...).

Le candidat doit postuler au diplôme via l'application e-candidat du site de l'IAE. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation seront également indiquées sur le même site.

Les admissions sont prononcées en fonction des places disponibles, après examen de dossier et entretien individuel.

2. Pour la première année en double compétence (alternance sur 24 mois) :

Le parcours Finance - double compétence (FEM + CAB) est réservé aux étudiants titulaires d'une licence autre qu'une licence mention Gestion, d'une licence autre qu'une licence mention Economie-Gestion ou d'une licence autre qu'une licence mention Economie. L'accès à ce parcours est fonction de la capacité d'accueil (10 étudiants).

Le candidat doit postuler à ce parcours via l'application e-candidat du site de l'IAE. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation seront également indiquées sur ce même site.

Pour le parcours FEM, les admissions sont prononcées par le Responsable du Master, en fonction des places disponibles, après examen de dossier et entretien individuel et sous condition de l'obtention d'un contrat d'alternance dont les missions sont compatibles avec l'exigence du Master.

Pour le parcours CAB, les candidats sélectionnés sur dossiers seront invités à une journée d'entretiens avec les RH des banques partenaires. Cette journée est organisée au sein de l'IAE.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

Après examen de dossier et entretien individuel, les personnes exerçant une activité professionnelle et désireuses de suivre le Master spécialité « Finance » en formation continue ont la possibilité de préparer la première année du cursus, après validation éventuelle d'acquis et ajustement du programme des cours en rapport avec leur cursus antérieur.

En formation initiale : s'adresser à la scolarité de l'IAE (03.80.39.54.21)

En formation continue : s'adresser au Service commun de Formations Continue et par Alternance de Bourgogne : SEFCA (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ **Schéma général des parcours possibles :**

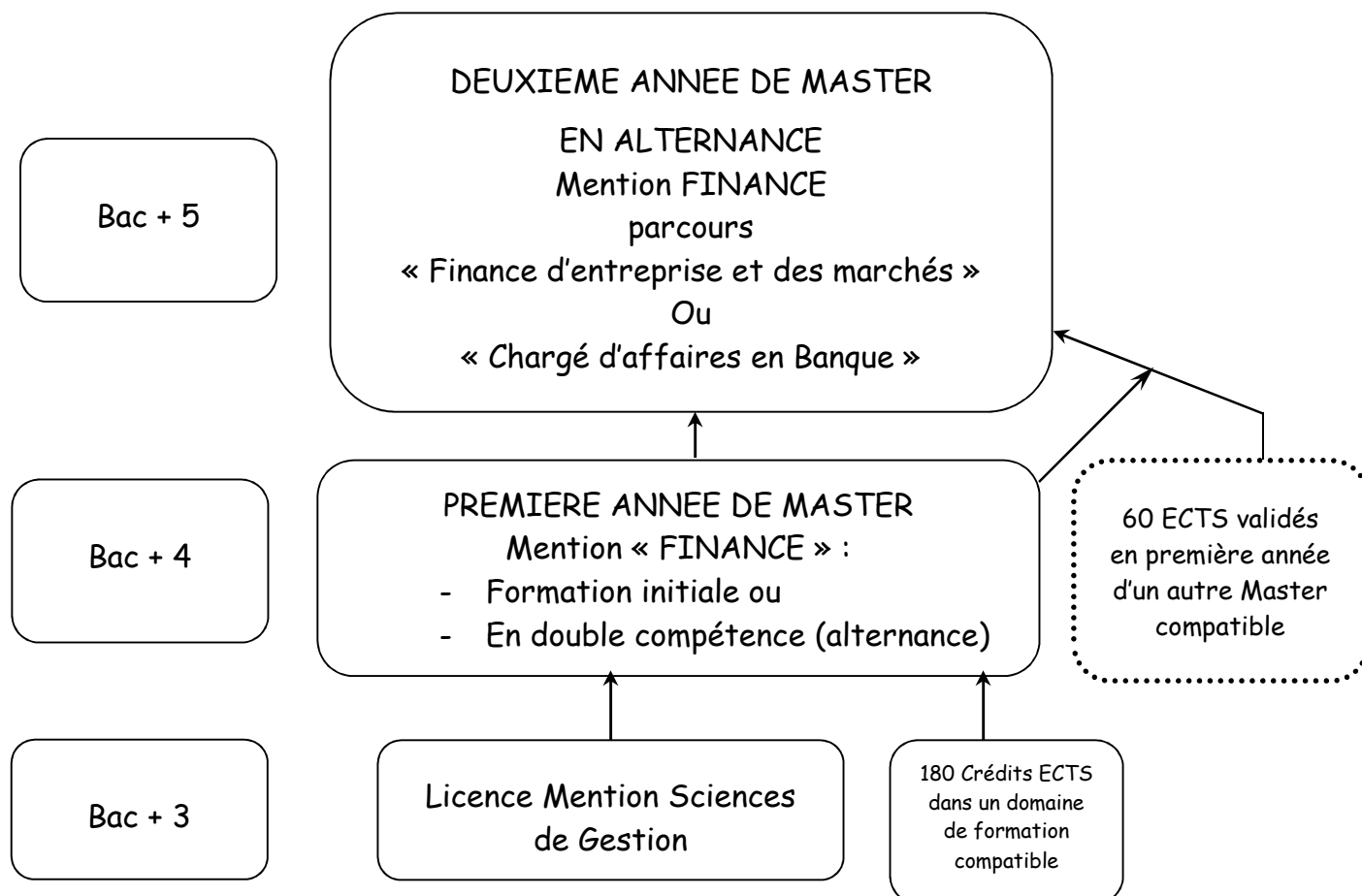


Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Cours mutualisés avec le parcours CCA Cours mutualisés avec le master BPA

SEMESTRE 1

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contrôle et Gestion financière	Gestion et Politique Financière	24			24	3	CT écrit 2h CC dossier	Epreuve écrite	2	1	3
	Contrôle de gestion	18			18	3	CT écrit 2h	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 1		42			42	6			5	1	6
UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langue & management des organisations	Anglais des affaires TOEIC	12	12		24	2	CT écrit 2H + oraux	Epreuve Orale	1.5	0.5	2
	Perspectives en management des organisations	18			18	3	Dossier	Epreuve Orale	3		3
TOTAL UE 2		30	12		42	4			4.5	0.5	5
UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnements juridiques	Droit du financement	12			12	2	CT écrit 2H	Epreuve orale	2		2
	Relations Juridiques du travail	20			20	2	CT écrit 2H	Epreuve écrite ou orale selon le nombre d'étudiants	2		2
TOTAL UE 3		32			32	4			4		4
UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff f CC	total coef
Gestion bancaire, du patrimoine & fusion- acquisition	Gestion bancaire	20			20	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
	Gestion de patrimoine	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
	Merger & Acquisitions	12			12	2	CT écrit 2H	Epreuve écrite	2		2
TOTAL UE 4		50			50	8			8		8
UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Aide à la décision	Analyse financière des comptes consolidés	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
	Techniques de consolidation	6			6	1	Epreuve pratique	Epreuve orale	1		1
	Diagnostic et management de la valeur	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 5		42			42	7			7		7
TOTAL S1		196	12		208	30			28,5	1.5	30

SEMESTRE 2

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Finance & Ethique	Gestion financière internationale	20			20	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
	L'éthique en finance	18			18	3	Dossier	Epreuve orale	3		3
TOTAL UE 6		38			38	6			6		6

UE 7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langue & Language	Anglais des affaires TOEIC	12	12		24	2	CT écrit 2H	Epreuve orale	1.5	0.5	2
	Informatique appliquée à la finance	18			18	3	Dossier	Epreuve pratique	3		3
	Transformation Digitale dans la banque	15			15	2	Dossier	Dossier	2		2
TOTAL UE 7		45	12		57	7			6.5	0.5	7

UE 8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Etude de marchés financiers	Marchés financiers et gestion des risques	20			20	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
	Histoire des marchés financiers	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 8		38			38	6			6		6

UE 9	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement juridique et de la recherche	Aspects financiers du droit des sociétés	20			20	2	CT écrit 2H	Epreuve orale	2		2
	Initiation à la recherche	10			10	2	Dossier	Dossier	2		2
TOTAL UE 9		30			30	4			4		4

UE 10	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Professionnalisation	Conférences	12			12						
	Techniques d'entretien		16		16	1	Entretien	Entretien	1		1
	Stage/ Les entrepreneuriales	18			18	6	Mémoire	Mémoire	6		6
TOTAL UE 10		30	16		46	7			7		7

TOTAL S2	181	28			209	30			29.5	0.5	30
-----------------	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	-------------	------------	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'Université le 2 avril 2001.

Dispositions relatives à l'UE 10 « professionnalisation » en Master 1.

L'étudiant a le choix d'effectuer l'une des activités suivantes :

1. Dispositions relatives au stage :

Il est fortement conseillé aux étudiants d'effectuer un stage d'une durée de 4 mois avant l'entrée en Master 2 (entre la fin du semestre 2 et le début du semestre 3) au sein d'une organisation publique, privée ou du secteur associatif (au cours de la période avril-septembre). Ce stage, donne lieu à l'établissement d'une convention et à la désignation, par le responsable du Master, d'un enseignant-suiveur de l'équipe pédagogique de la mention du Master. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable du Master. Une fois remis à l'enseignant-suiveur et complété par l'entreprise d'accueil par un document d'évaluation, le rapport fait l'objet d'une évaluation finale par le tuteur IAE. Cette évaluation prend en considération le travail du stagiaire dans l'entreprise ainsi que la qualité du mémoire.

2. Les entrepreneuriales

Les entrepreneuriales est un dispositif de formation pratique, basé sur la pédagogie « *learning by doing* ». Il vise à assister les étudiants dans une démarche de création d'entreprise. La participation aux entrepreneuriales favorise la pluridisciplinarité des compétences, l'autonomie des apprenants et ceci dans un cadre professionnel abouti et innovant.

Par ailleurs, les étudiants **doivent participer** significativement aux différents événements organisés par l'IAE au cours de l'année (JPO, Salons, BDE, etc.). Cette implication peut donner lieu à une bonification au sein de l'UE Professionnalisation (Stage / Les entrepreneuriales).

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont organisées dans l'année. La première session est organisée au terme de chacun des deux semestres d'enseignement. L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre.

La deuxième session est organisée en septembre de chaque année pour chacun des deux semestres d'enseignement.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles sur le contrôle des connaissances :

Le contrôle des connaissances repose sur les conditions générales suivantes :

- La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient. Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.
- Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il peut y avoir compensation entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre de chaque année.
- Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10/20, l'étudiant doit se représenter à une seconde session d'examen qui est organisée en septembre de chaque année. L'étudiant doit alors repasser les matières non validées dans les UE non validées.
- A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.
- Le barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à 13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien
- Le redoublement peut être autorisé en cas de non admission en M2.